

FÉDÉRATION DE L'OISE POUR
LA PÊCHE ET LA PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

2015





Le mot du Président

2015 retrouverions-nous la pêche ??

Après une hausse manifeste en 2014, l'année 2015 confirme le redressement des effectifs de pêcheurs aussi bien au plan national, avec plus de 1,5 millions d'adhésions recensées, que dans notre département où nous frôlons les 6000 cartes majeures. L'évolution de nos structures serait-elle à l'origine de ce regain d'intérêt pour notre loisir ? Nous n'en doutons pas !!!!

Ce changement, figé en 2010 dans le Schéma National de Développement du Loisir Pêche, a vu entre autres, en 2011, le lancement du site d'adhésion en ligne www.cartedepeche.fr, la mise en place de la réciprocité (URNE), le rapprochement avec l'Education Nationale et la communication d'ampleur nationale permettant d'asseoir davantage la reconnaissance du Loisir Pêche comme valeur reconnue par tous. Pour cette évolution nous devons saluer l'important travail réalisé par nos collaborateurs, par les élus du Conseil d'administration et par les dirigeants et bénévoles des AAPPMA dont je salue ici l'engagement.

Cependant, ne nous y trompons pas, si notre Fédération a considérablement évolué depuis 2009, le chemin restant à parcourir est encore long, j'en veux pour preuve notre lutte engagée pour la préservation de la ressource en eau qui est une nécessité première pour la faune aquatique et pour nos rivières. Je dois rappeler que l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation et doit être partagée par tous et non pas annexée au seul profit d'une minorité.

L'orientation vers le retour au bon état des masses d'eau est en marche. Gageons que cette évolution, sensible pour l'instant, mais indispensable pour notre loisir, soit poursuivie. Les faux pas des différents ministères ne nous rassurent guère actuellement. La cartographie des cours d'eau, la Charte des moulins, le guide des bonnes pratiques agricoles, les pompes irrationnelles, le recul des missions de la police de l'eau ou les prélèvements des fonds de l'Agence de l'Eau, en sont les exemples les plus frappants.

Cette fin d'année 2015 a vu le renouvellement des conseils d'administration des AAPPMA, j'adresse ici mes plus sincères remerciements à l'ensemble des élus qui ont œuvré pendant ce long mandat de sept ans et ont, soit désiré passer le flambeau, soit pour bon nombre souhaité renouveler leur engagement.

C. DELANEF

Sommaire

<i>Présentation de la structure</i>	3
<i>Connaître</i>	5
<i>Gérer</i>	6
<i>Protéger</i>	7
<i>Domaine piscicole 2016</i>	8
<i>Restaurer</i>	9
<i>Surveiller</i>	10
<i>Transmettre</i>	11
<i>Partager</i>	12
<i>Valoriser le territoire</i>	13
<i>Votre Fédération en quelques chiffres</i>	14



PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

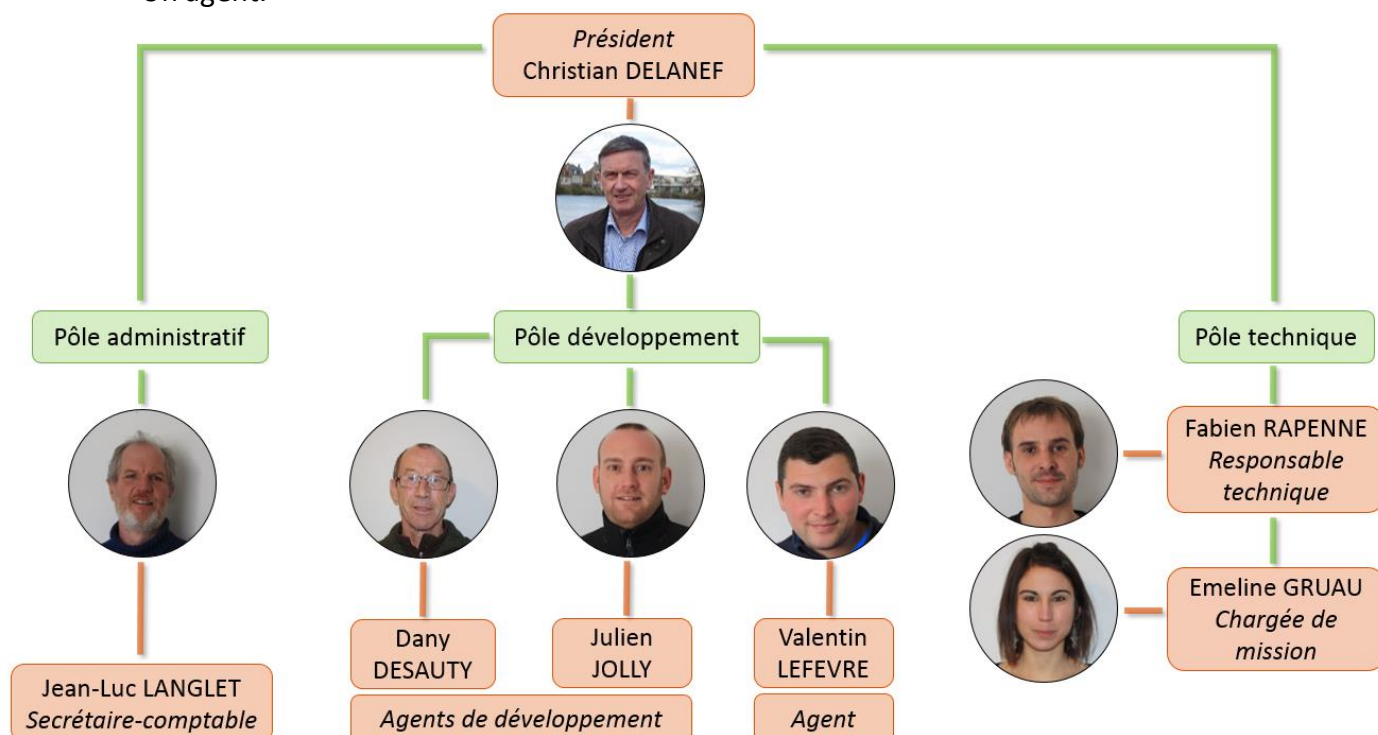
Créée par arrêté ministériel le 23 février 1942, la Fédération Départementale de l'Oise pour la Pêche et la protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA60), est une structure associative (Loi 1901) à caractère d'utilité publique, agréée au titre de la Protection de l'Environnement. Elle contribue à la gestion et à la préservation de la faune piscicole et des milieux aquatiques, au développement de la pêche amateur et à la promotion du loisir pêche. L'ensemble de ses missions d'intérêt général repose sur le développement de collaborations avec les acteurs de l'eau : administrations, collectivités territoriales, organismes publics, etc.

L'équipe salariée

La Fédération est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 15 membres élus et représentant les AAPPMA adhérentes. Ce conseil fixe les orientations techniques et politiques à adopter par la Fédération.

La Fédération de l'Oise dont le siège est basé à Compiègne est représentée par son Président, Monsieur Christian DELANEF et compte 6 salariés :

- Un secrétaire-comptable
- Un responsable technique
- Une chargée de mission
- Deux agents de développement
- Un agent.



Les missions de chaque pôle

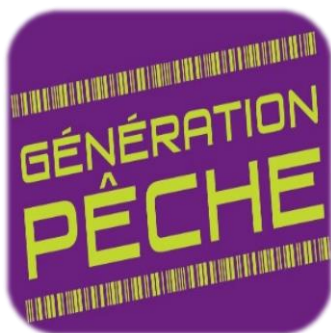
Pôle administratif

Il s'agit ici du poste de secrétaire-comptable, occupé par M. Langlet qui gère donc la grande majorité des tâches administratives et financières de la structure :

- Courriers
- Comptabilité
- Gestion des appels téléphoniques
- Gestion administrative des AAPPMA
- Cartes de pêche par internet
- Etc.



Pôle développement



La Fédération compte deux agents de développement : Messieurs Desauty, et Jolly et un agent, Monsieur Lefèvre.

Leurs missions sont assez variées et consistent principalement à :

- Assurer la communication avec les AAPPMA
- Renseignements aux pêcheurs
- Développer la garderie départementale par la formation et la mise en œuvre d'actions de police de la pêche
- Participer activement à l'apprentissage et au développement du loisir pêche ainsi qu'à la sensibilisation aux écosystèmes aquatiques (atelier pêche nature, manifestations départementales, centre de loisir...) auprès du jeune public notamment.

Pôle technique

Celui-ci est composé de deux salariés : Fabien Rapenne, responsable technique et Emeline Gruau, chargée de mission. Le premier a pour principale mission la coordination technique et administrative des études et dossiers relatifs à la gestion et à la protection des milieux aquatiques. Il est également en charge du « management » et du soutien des agents de développement dans leurs activités.

La chargée de mission vient en soutien du responsable technique et travaille principalement à l'élaboration des PGP (déclinaison locale du PDPG) et est à ce titre en relation avec les aappma. Elle a également pour rôle l'animation et la coordination des projets portés par la Fédération et participe aux différentes activités de la structure.





CONNAITRE

La gestion d'un milieu nécessite d'en avoir une connaissance approfondie.
A cette fin, la Fédération mène à travers le département de multiples actions.

Suivi de la reproduction



Afin de s'assurer du bon renouvellement des stocks de poisson dans les eaux du département, nous suivons plusieurs stations témoins. En 2015, le suivi de la frayère à brochet de Verberie a permis de confirmer sa fonctionnalité par la capture de 150 brochetons.

Les frayères de Pont Ste-Maxence, La Croix St Ouen et Compiègne récemment mises en place feront l'objet d'un suivi en 2016.

Inventaires piscicoles

La pêche électrique d'inventaire est l'un des outils les plus utilisés pour connaître l'état des peuplements piscicoles.

Elle est mise en place dans le but d'acquérir des connaissances et d'adapter une gestion cohérente face aux enjeux locaux, mais également dans le cadre de suivi de travaux, pour quantifier et qualifier les gains écologiques.

En 2015, 15 inventaires piscicoles ont été réalisés par la Fédération : Avrechy, Bulles, Cires-les-Mello, Clermont, Mello, etc.



Crédit photo : IRH-IC

Etude spécifique sur les milieux

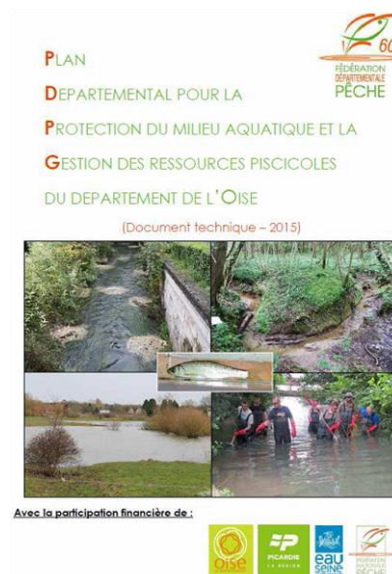
Lorsque des désordres sont constatés sur les milieux, nous intervenons pour mener des études plus approfondies afin de solutionner le problème. A cet effet, une étude globale du fonctionnement de la rivière le Thérain a été menée en 2015 pour le syndicat intercommunal du Thérain et de ses bras secondaires.

GÉRER

Le Plan Départemental pour la Protection et la Gestion des ressources Piscicoles (PDPG) et les Plans de Gestion Piscicole (PGP)

La FDAAPPMA60 avait engagé en 2013 la révision de son **PDPG**. Il s'agit d'un document technique général de diagnostic de l'état des cours d'eau avec des Propositions d'Actions Nécessaires (PAN) et des propositions de gestion piscicole.

Il constitue donc un **outil de planification et de gestion opérationnel** pour les maîtres d'œuvre potentiels du territoire (collectivités, associations de pêche) et instaure ainsi un **élément majeur de concertation et de propositions** pour partager les enjeux et assurer la cohérence des actions mises en œuvre. La version finale du document a été validée au cours du premier semestre 2015.



A l'**échelon local**, le PDPG se doit d'être décliné à un degré plus fin. Ceci passe donc par l'élaboration de **PGP** qui engagent les détenteurs du droit de pêche (dont les AAPPMA) à mettre en œuvre **des actions de protection des milieux aquatiques et de développement des ressources piscicoles** et ce pour une période de 5 ans.

Sept PGP ont été rédigés dont 3 ont d'ores et déjà été validés (signature en cours pour les autres). Le travail engagé va donc être poursuivi en 2016 pour parvenir à la rédaction de nouveaux PGP d'une part, et pour commencer à mettre en œuvre certaines actions d'autre part.

La régulation des Grands Cormorans



FUMÉ, SÉCHÉ OU FRAIS
DANS LE POISSON TOUT EST BON.

Les gardes Fédéraux et particuliers des AAPPMA agrémentés participent à la régulation des effectifs de Grand Cormoran dont la prédation fragilise les populations de poissons menacées telles que le brochet ou l'anguille.

Cette régulation s'est déroulée entre le 8 septembre 2015 et le 29 février 2016 avec 108 oiseaux prélevés.



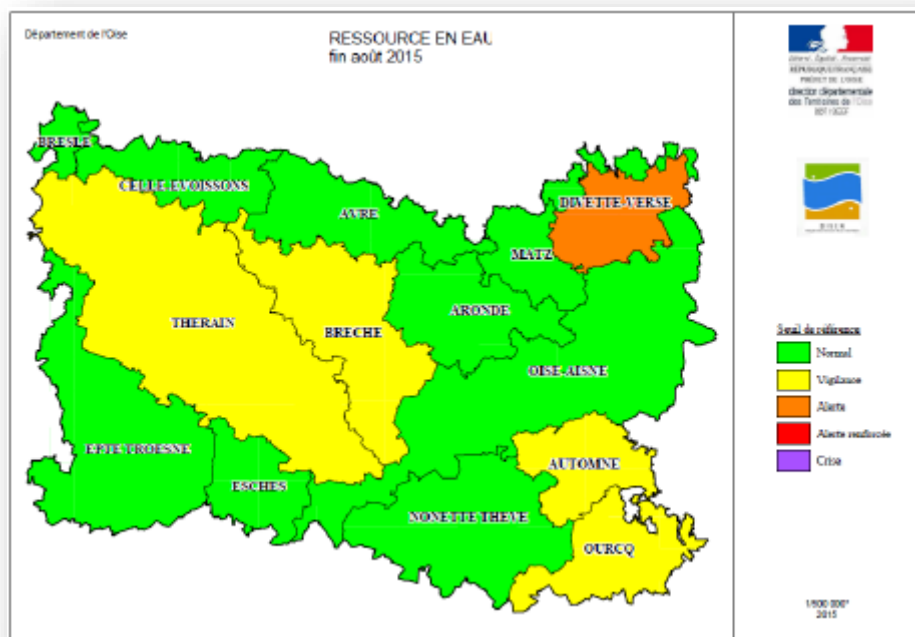
PROTÉGER

P.M.A : protection des Milieux Aquatiques

Conformément à leurs statuts, la Fédération et les AAPPMA ont pour mission la protection des milieux aquatiques.

Préservation de la ressource en eau et du patrimoine piscicole

La Fédération soucieuse de la **quantité d'eau nécessaire au développement d'une vie aquatique saine**, a participé aux côtés de l'ensemble des acteurs de l'eau au comité de la ressource en eau mis en œuvre suite aux problèmes de sécheresse. Quatre arrêtés ont été mis en place sur les bassins de l'Automne, du Thérain, de l'Ourcq, de la Divette/Verse et de la Brèche.

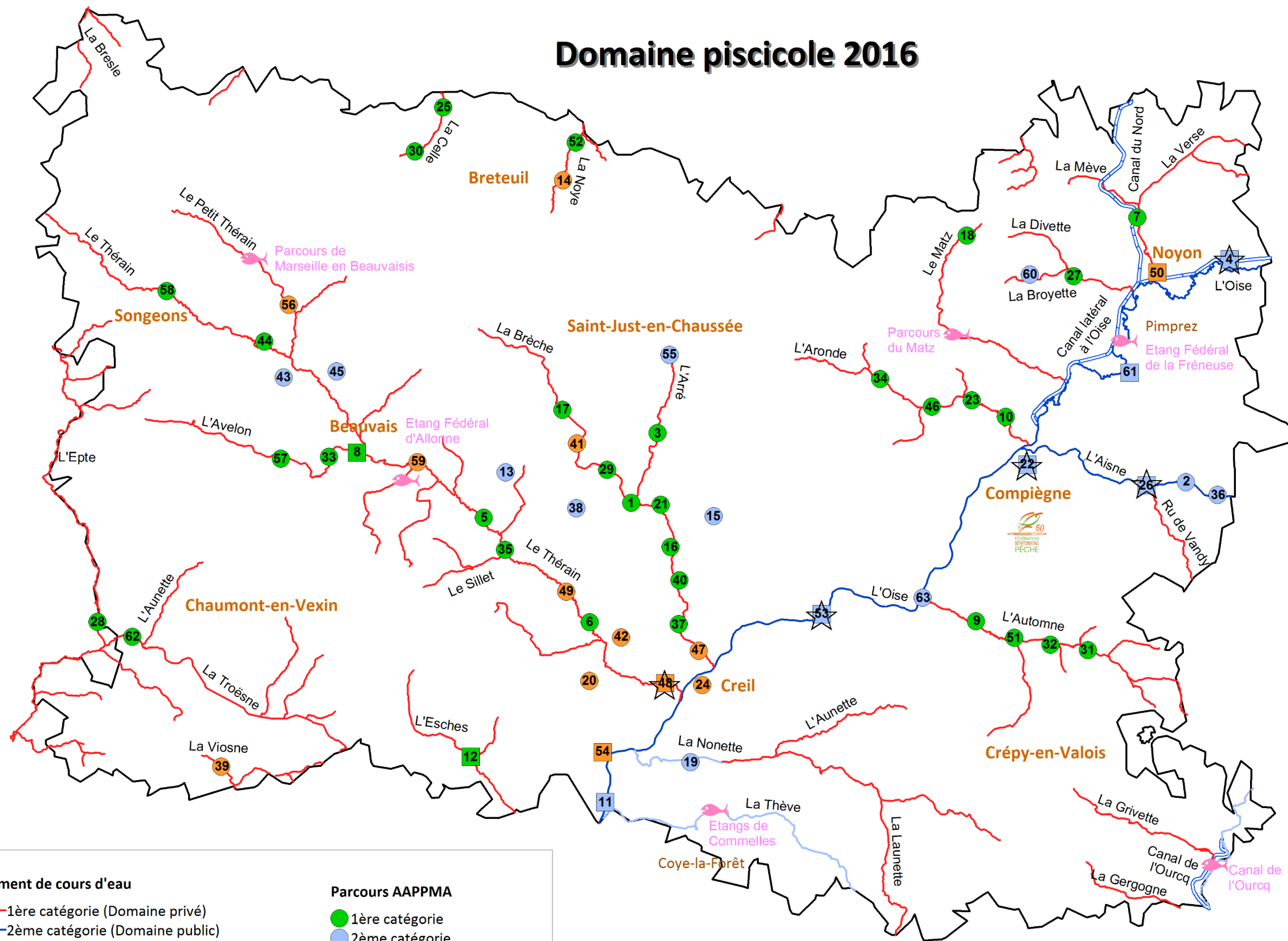


La Fédération a été présente aux journées de terrain et aux réunions organisées par les services de l'Etat dans le but de définir la cartographie des cours d'eau du département.

L'objectif était « simple », faire le distinguo entre les cours d'eau et les fossés sur la base d'une démarche consensuelle.



Domaine piscicole 2016



RESTAURER

La Fédération, en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire, participe à l'**élaboration** et au **suivi d'actions en faveur de la restauration des milieux aquatiques**.

Ces actions concernent essentiellement des travaux de restauration hydromorphologique visant à améliorer le fonctionnement des cours d'eau et leur capacité d'accueil et de reproduction.

Des zones de fraie potentielles ont été recrées par recharge granulométrique sur certains parcours de pêche, comme sur le cours d'eau de la Brèche à Clermont et Bulles en 2013.

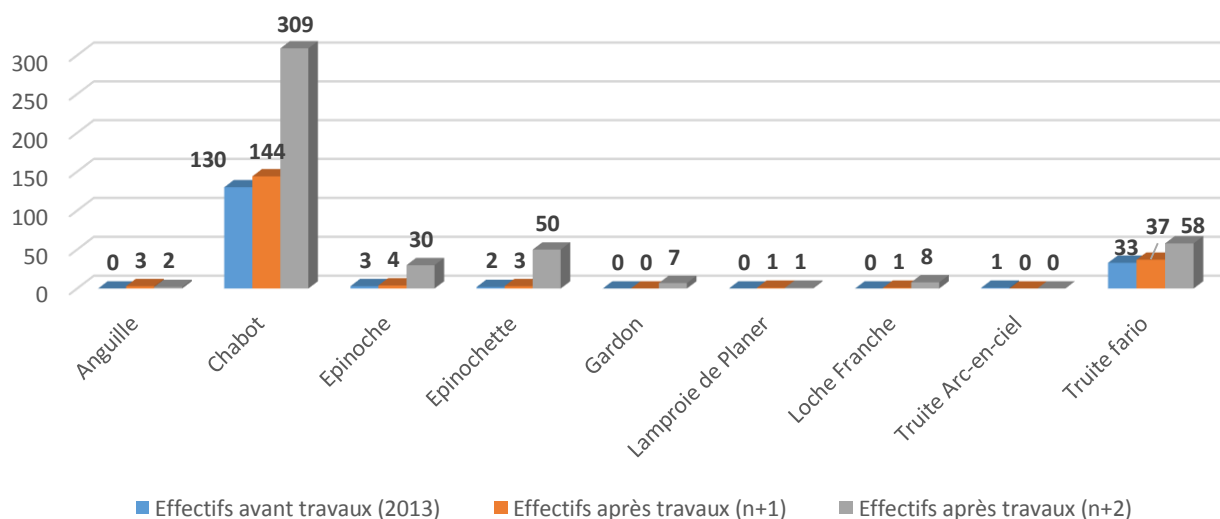


Sur l'Aronde à Arsonval, la FDAAPPMA60 était Assistant à Maîtrise d'Ouvrage lors des travaux de restauration effectués en 2015. Ainsi, 8 peignes, 5 épis déflecteurs et 6 caches à poissons ont été aménagés afin de diversifier les écoulements, améliorer les potentialités piscicoles du secteur et favoriser l'autocurage du cours d'eau.



Les résultats des pêches électriques de suivi, comme en témoignent ceux sur la Brèche à Clermont, ont montré l'efficacité des actions mis en œuvre sur le milieu et la faune piscicole.

Station sur la Brèche à Clermont





Crédit photo : F. Ranenne

SURVEILLER

La garderie

Chaque année la Fédération de pêche de l'Oise dispense la formation pour les gardes-pêche particuliers. C'est ainsi que **7** volontaires ont été **formés**, sur les deux sessions de formation en 2015.

En complément, **3 formations complémentaires de la garderie AAPPMA** (mise à jour annuelle) ont été dispensées auprès de 35 gardes-pêche particuliers.



Le département de l'Oise compte à ce jour 55 gardes-pêche particuliers et 3 gardes-pêche fédéraux, soit un total de **58 gardes-pêche dans le département** qui viennent appuyer les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

La garderie 2015 en quelques chiffres...

Garderie Fédérale

- 25 passages avec 173 contrôles au total
- 7 infractions (pêche et pollutions) au titre de la « police de pêche » et ayant fait l'objet de Procès-Verbaux.

Garderie AAPPMA

- 4 infractions au titre de la « police de pêche » et ayant fait l'objet de Procès-Verbaux.

Le suivi des pollutions



Véritables sentinelles de nos rivières, les gardes-pêche et les pêcheurs sont les premiers à constater les pollutions. L'information relayée à la Fédération de pêche est ensuite transmise aux services compétents, ONEMA ou DDT, qui se chargent de consigner les faits dans un procès-verbal de pollution.



TRANSMETTRE

Education à l'environnement

La FOPPMA propose à destination des élèves des cycles 2 et 3 des animations et/ou des sorties pédagogiques sur le thème des milieux aquatiques : fonctionnement, biodiversité, préservation, etc. Cette action est régie par une convention avec le Ministère de l'Éducation Nationale et celui de la Biodiversité. **Au cours de l'année 2015, ce sont plus de 900 élèves qui ont participé à ces journées d'éducation à l'environnement.**



Animations pêche

La Fédération propose également des actions de sensibilisation et de promotion du loisir pêche à destination des enfants hors périodes scolaire en partenariat avec les centres de loisirs (CLSH, ALSH, MJC...). **Sur l'année 2015, la fédération est intervenue auprès de 34 centres de loisirs pour un effectif total de 617 enfants.**

Ateliers Pêche Nature

Autrefois, la pêche se pratiquait le plus souvent dans un cadre familial. Aujourd'hui, les Ateliers Pêche et Nature ont pris le relais. Ceux-ci ont deux objectifs :

- Sensibiliser les stagiaires aux milieux aquatiques pour mieux comprendre et respecter notre environnement.
- Transmettre le « savoir pêche ».

Dans l'Oise, il existe aujourd'hui 4 Ateliers Pêche et Nature.





PARTAGER

Salons et manifestations

Les salons et manifestations organisés dans le département sont autant d'occasions pour la Fédération de présenter le monde associatif et ses missions au grand public.

En 2015, 20 AAPPMA se sont mobilisées pour mettre en place des animations dans le cadre de l'Oise Verte et Bleue et de la Journée Nationale de la Pêche. La Fédération a également participé dans le cadre des initiatives régionales pour l'environnement à une exposition sur le thème des milieux aquatiques à Bailleul-sur-Thérain.



Manifestations

Depuis trois ans, la Fédération organise plusieurs concours à travers le département. Ces temps sont l'occasion pour les pêcheurs de se rencontrer, d'échanger mais avant tout de se confronter dans une ambiance conviviale.

En 2015 la Fédération a offert au pêcheur Isarien l'occasion de découvrir et participer à 3 manifestations organisées par la Fédération : 2 street fishing (Creil et Compiègne) et un concours carpe de nuit. Celles-ci ayant connu un franc succès, elles seront reconduites en 2016.





VALORISER LE TERRITOIRE

Réciprocité

Quel pêcheur n'a pas rêvé de pêcher dans toute la France avec une carte unique. Avec le développement de la réciprocité interfédérale, cet idéal prend forme.

L'Oise compte aujourd'hui 11 AAPPMA 100% réciprocaires : Baboeuf, Beauvais, Boran sur Oise, Bornel, Compiègne, Cuise la Motte, Montataire, Noyon, Pont Ste Maxence, Précý sur Oise et Tracy-Bailly-Saint Léger ; et concerne 25 % des pêcheurs du département, avec un progression de 15% chaque année.



Afin de procurer une offre de pêche de qualité et répondre aux attentes des pêcheurs et du grand public, les structures associatives agréées propose désormais une offre de sites variés. Pour faciliter l'accès à des hébergements adaptés sur des sites de pêche ou à proximité, une charte nationale de qualification des hébergements pêche a été mise en place.

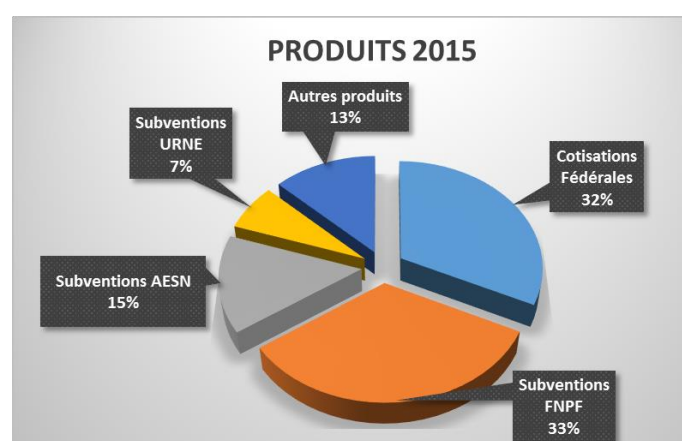
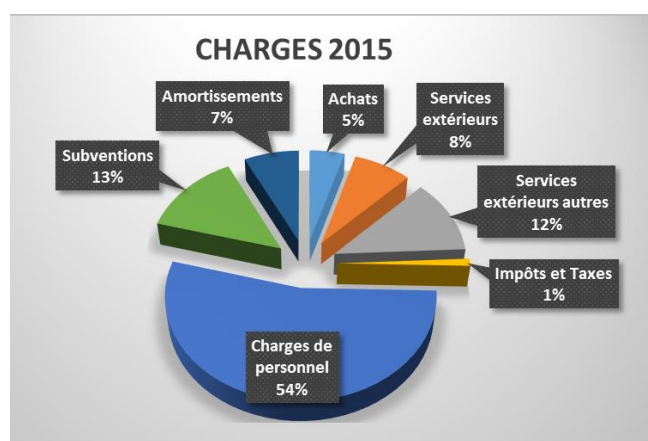
C'est ainsi que 3 nouvelles structures ont reçu une qualification « hébergement pêche », venant compléter les 4 déjà existantes

Hébergements qualifiés pêche

VOTRE FÉDÉRATION EN QUELQUES CHIFFRES

Bilan 2015

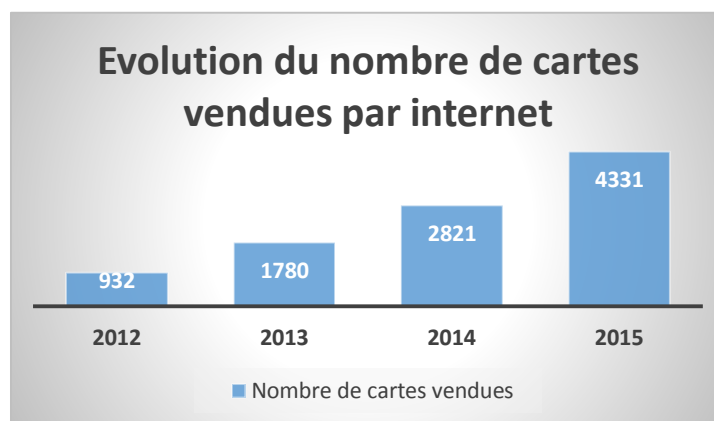
Budget : 458 314 €



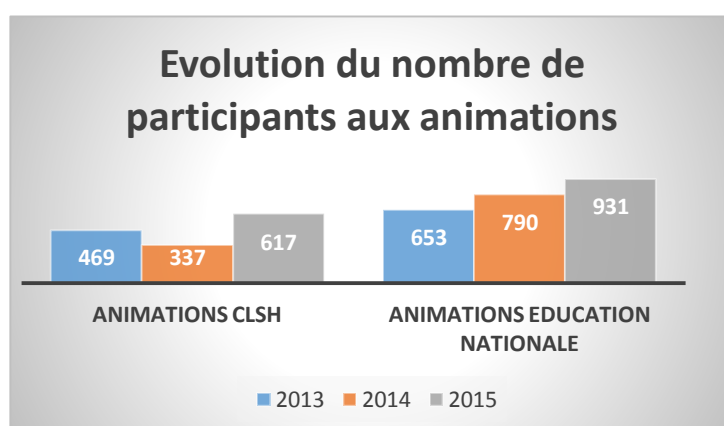
Evolution des ventes de cartes par internet

Depuis 2012, le nombre de cartes vendues via internet n'a cessé d'augmenter.

A noter que 43 AAPPMA proposent une vente de cartes par internet.



Evolution des participants aux animations



Merci aux partenaires :

